



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le 6 mai 2024 – N°55 /H030

Commission « Système financier et financement de l'économie »

Bilan 2023 des producteurs de la statistique publique

Table des matières

BANQUE DE FRANCE et AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION	3
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, Insee – Direction des études et des synthèses économiques (DESE), Département des comptes nationaux (DCN).....	6
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, Direction générale des finances publiques (DGFIP), Service de la gestion fiscale, Département des études et statistiques fiscales (DESF), Pôle statistique public (PSP).....	7

AVERTISSEMENT

Dans ce bilan, les opérations et travaux font référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis auxquels ils contribuent, selon les indications des producteurs. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

AVG : avis généraux

SF : avis de la commission « Système financier et financement de l'économie »

Les avis généraux, et ceux de la commission « Système financier et financement de l'économie » figurent en annexes.

Structure et contenu du document

Pour chaque service producteur présentant ses travaux dans ce document, les éléments suivants sont indiqués

0. Éléments de contexte en 2023

1. Travaux en 2023

Sont présentés dans ce chapitre les travaux nouveaux et projets **principaux** du service :

- . qui ont débuté en 2023 (c'est-à-dire dont l'instruction a démarré en 2023)
- . ou qui étaient toujours en cours en 2023 (i.e. dont l'instruction ou le déploiement était toujours en cours en 2023)
- . ou qui sont entrés en production en 2023.

Les travaux permanents ne sont pas listés ici.

- 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières
- 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes
Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant
- 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés
- 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage
- 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2023

3. Principales publications de l'année 2023

Quelques services producteurs présents dans les bilans d'autres Commissions du Cnis

D'autres services producteurs font des travaux pouvant concerner le champ de cette commission, mais ceux-ci sont présentés dans le bilan d'une autre commission. En particulier, vous trouverez le bilan des travaux

- du **DSECE**, le département des statistiques et études économiques du commerce extérieur (DSECE), service statistique ministériel de la Direction générale des douanes et droits indirects Direction générale des douanes et droits indirects dans les bilans et programmes de la commission « entreprises et stratégies de marché ».

- du département des synthèses sectorielles (**DSS**) de la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee dans les bilans et programmes de la commission « entreprises et stratégies de marché ».

- du Département des études et des statistiques locales (**DESL**) service statistique ministériel des collectivités locales, rattaché à la Direction générale des collectivités locales (**DGCL**) qui traite, analyse et met à disposition l'information statistique sur les finances, la fiscalité et les structures des collectivités locales dans les bilans et programmes de la commission « Territoires »

0. Éléments de contexte en 2023

RAS

1. Travaux en 2023

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

RAS

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Indicateurs basés sur de nouvelles sources (**AVG4**)

Publication des documents de travail suivants :

- « Utiliser la presse pour construire un nouvel indicateur de perception d'inflation en France » : la construction d'un nouvel indicateur de perception d'inflation en France basé sur la presse et ses propriétés en termes de prévision des anticipations d'inflation des ménages tirées de l'enquête de la Commission Européenne.
- « « Satellites turn concrete » ou comment suivre la production de ciment grâce aux données satellites et aux réseaux de neurones ».
- « Politique monétaire et inégalités de revenus du travail : le rôle des marges extensive et intensive » À partir de données administratives combinées à des informations collectées par enquête pour la France, sont évalués les effets distributionnels de la politique monétaire sur les revenus du travail et décomposons ces effets sur leurs marges extensive et intensive

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Y compris création ou rénovation d'indicateurs conjoncturels, changement de base pour indicateurs ou comptes économiques ou avancement des dates de publication d'indicateurs existants

Rétropolation des comptes nationaux financiers jusqu'en 1978

Les séries réropolées ont été diffusées sur le site de la Banque de France en octobre 2023. Un article du bulletin de la Banque décrivant les principaux résultats de cette réropolation ainsi qu'une description des méthodes utilisées ont été également publiées.

Changement de base de la comptabilité nationale (base 2020)

La Banque de France a préparé le changement de base, en lien avec l'INSEE. Les séries correspondantes devraient être diffusées en 2024.

Pour les comptes financiers, les travaux 2023 ont visé à améliorer la cohérence avec le compte financier de la balance des paiements (produits dérivés, crédits et dépôts), la précision du qui-à-qui des crédits et à préparer l'identification des fonds de pension au sein du secteur S129.

Pour la balance des paiements, des rapprochements ont été effectués avec le compte non financier du Reste du Monde de la comptabilité nationale, concernant notamment les services. Divers

changements interviendront également dans le compte financier (application de standards internationaux et exploitation de nouvelles sources de données).

En parallèle, une nouvelle procédure d'estimation de valorisation des investissements directs non cotés a été testée. Il s'agit de réévaluer les stocks d'investissements étrangers, typiquement publiés à leur valeur comptable grâce à la méthode des ratios de capitalisation. Elle consiste à calculer des ratios valeur comptable/valeur de marché pour toutes les entités cotées et à appliquer ce ratio aux entités non cotées selon une dimension pertinente secteur d'activité/pays. Les informations utilisées proviennent des bases de données privées (ex. bloomberg ou refinitiv) combinée à la base de données européenne de titres (CSDB). Les résultats obtenus ont fait l'objet d'une présentation lors d'un atelier de « l'Irving Fisher Committee » début 2024.

Fonds d'investissement

Dans le domaine des fonds d'investissement, les travaux sur la révision du règlement BCE sur les statistiques de fonds d'investissement se sont poursuivis en 2023 notamment par la mise en œuvre de l'exercice de merits and costs assessment. Il a permis la rédaction d'un projet de règlement qui a été soumis à consultation publique début 2024.

Statistiques de finance durable (SF6)

Suite aux travaux de l'Eurosystème sur les statistiques climatiques menés en 2022, l'Eurosystème a publié en janvier 2023 des indicateurs expérimentaux sur (i) l'empreinte carbone contenu dans le portefeuille des investisseurs de la zone euro, (ii) l'exposition aux risques physiques de ces investisseurs et (iii) les émissions/détentions d'instruments financiers verts. Cette publication a été accompagnée d'annexes méthodologiques et d'un document de travail.

Rapport annuel de l'ACPR

Poursuite de la rénovation du format et de la production du rapport annuel de l'ACPR sur les chiffres du marché de la banque et de l'assurance (nouveau chapitre sur les institutions financières autres que les établissements de crédit sous supervision de l'ACPR).

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Le référentiel des secteurs des sociétés financières mis à disposition des déclarants bancaires par la Banque de France a été enrichi en septembre 2023. La liste des entités incluses dans le secteur S127 (« Institutions financières captives ») a été augmentée d'environ 6000 unités anciennement classées parmi les sociétés non financières, grâce à la mise en œuvre d'un algorithme développé en coopération avec l'INSEE et exploitant les données comptables et d'activité. **(SF3)**

Optimisation des déclarations statistiques des établissements de crédit

Le système européen de banques centrales (SEBC) a poursuivi la réalisation du projet IReF (Integrated Reporting Framework). En 2023, les déclarants ont été consultés sur les coûts et les avantages de l'inclusion dans le projet de certaines demandes reconnues communes à plusieurs États membres.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Mise à disposition des nouvelles séries de données contenues **dans le rapport annuel de l'ACPR** sur les chiffres du marché de la banque et de l'assurance.

2. Principales publications de l'année 2023

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 2)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Utiliser la presse pour construire un nouvel indicateur de perception d'inflation en France	https://publications.banque-france.fr/utiliser-la-presse-pour-construire-un-nouvel-indicateur-de-perception-dinflation-en-france	AVG4	
« Satellites turn concrete » ou comment suivre la production de ciment grâce aux données satellites et aux réseaux de neurones	https://publications.banque-france.fr/satellites-turn-concrete-ou-comment-suivre-la-production-de-ciment-grace-aux-donnees-satellites-et	AVG4	
Politique monétaire et inégalités de revenus du travail : le rôle des marges extensive et intensive	https://publications.banque-france.fr/politique-monetaire-et-inegalites-de-revenus-du-travail-le-role-des-marges-extensive-et-intensive	AVG4	

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, Insee – Direction
des études et des synthèses économiques (DESE), Département des
comptes nationaux (DCN)**

Bilan 2023 non transmis à ce jour.

0. Éléments de contexte en 2023

1. Déploiement du nouveau serveur de calcul SAS et installation d'un serveur de calcul R et Python

Un nouveau serveur SAS augmentant d'un facteur cinq la puissance de calcul a été installé au Département des Études et Statistiques fiscales (DESF).

La migration vers ce nouveau serveur de calcul a été l'occasion de repenser l'organisation des données sur le serveur afin notamment d'éviter la multiplication d'une même source.

2. Arrivée des premiers fichiers issus de l'application « Gérer mes biens immobiliers » (GMBI) en 2023 - TRT 5

Un premier module du fichier GMBI sera livré à l'Insee par les services informatiques de la DGFIP en décembre 2023. Deux autres transmissions auront lieu courant 2024.

3. Acquisition de nouvelles données - SFE 8

Le transfert des taxes de la DGDDI à la DGFIP se poursuit. Les déclarations de TVA se sont ainsi progressivement enrichies de nouvelles informations.

En parallèle, le DESF travaille à l'acquisition de nouvelles bases de données au sein de la DGFIP (fichier des contrats d'assurance vie et fichier des comptes bancaires - FICOVIE et FICOBA notamment) et aux expressions de besoin de nouvelles données qui seront collectées par la DGFIP (facturation électronique notamment).

1. Travaux en 2023

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Sans objet : le DESF ne réalise aucune enquête.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

1.2.1 Changement d'alimentation des données TVA

Historiquement, les fichiers de déclarations de TVA par SIREN sont issus de l'application comptable MEDOC. L'apparition de l'assujetti unique en janvier 2022 a conduit à exploiter les déclarations de TVA issues du silo Epro.

Le DESF publie ses statistiques de TVA à partir de ce nouveau flux depuis 2023.

1.2.2 Nouveaux fichiers issus du transfert de la gestion et du recouvrement de certaines taxes par la DGDDI vers la DGFIP

La transfert des taxes historiquement collectées par les douanes se poursuit. Depuis 2022, la gestion et le recouvrement des taxes suivantes ont été transférées à la Direction générale des finances publiques :

- Boissons non alcooliques
- TVA sur les produits pétroliers
- TVA à l'importation
- TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes)
- TICFE, TICGN et TICC (Taxes intérieures de consommation (TIC) sur l'électricité, le gaz naturel et le charbon)
- Taxe à l'essieu
- Taxe sur les produits phytopharmaceutiques

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Sans objet

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Pas de création de référentiel en 2023

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

1.5.1 Création de tableaux TGAP / TIC

Suite aux demandes récurrentes d'informations relatives au transfert de taxes de la DGDDI à la DGFIP, le DESF a mis en ligne en novembre 2023 cinq nouveaux tableaux relatifs à la taxe générale sur les activités polluantes et aux taxes intérieures de consommation sur l'électricité, le gaz naturel et le charbon.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2023

Le DESF ne réalise des rapprochements de données qu'à partir des identifiants fiscaux.

3. Principales publications de l'année 2023

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion
<i>DGFiP Analyses</i> - Les bénéficiaires du fonds de solidarité en 2020 et 2021	https://www.impots.gouv.fr/node/26299
<i>DGFiP Analyses</i> - Bilan de l'utilisation du crédit d'impôt transition énergétique (CITE)	https://www.impots.gouv.fr/dgfip-analyses-bilan-de-lutilisation-du-credit-dimpot-transition-energetique-cite
<i>DGFiP Analyses</i> - Panorama des dispositifs zonés d'exonération fiscale pour les entreprises	https://www.impots.gouv.fr/dgfip-analyses-panorama-des-dispositifs-zones-dexoneration-fiscale-pour-les-entreprises
<i>DGFiP Statistiques</i> - L'impôt sur les bénéfices des entreprises en 2021	https://www.impots.gouv.fr/node/26282
<i>DGFiP Statistiques</i> - L'impôt sur les revenus perçus en 2021	https://www.impots.gouv.fr/node/26300
<i>DGFiP Statistiques</i> - L'impôt sur la fortune immobilière en 2022	https://www.impots.gouv.fr/node/26327
<i>DGFiP Statistiques</i> - Les impôts locaux des particuliers en 2022	https://www.impots.gouv.fr/node/26381
<i>DGFiP Statistiques</i> - Les impôts locaux des professionnels en 2022	https://www.impots.gouv.fr/dgfip-statistiques-les-impots-locaux-des-professionnels-en-2022
<i>DGFiP Statistiques</i> - La taxe sur la valeur ajoutée en 2022	https://www.impots.gouv.fr/dgfip-statistiques-la-taxe-sur-la-valeur-ajoutee-en-2022

Annexe 1 – Avis généraux de moyen terme du Cnis (liste exhaustive)

Développement durable

AVG1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance ; mise à jour et diffusion des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (y compris internationaux)

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

AVG2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

AVG3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

AVG4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

AVG5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

AVG6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

AVG7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

AVG8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Annexe 2 – Avis moyen terme des commissions du Cnis

Commission « Système financier et financement de l'économie » (liste exhaustive)

Système financier

SF1. Suivre la mise en œuvre du LEI (Legal Entity Identifier)

La crise financière de 2007-2008 a incité les États à mettre en place un dispositif mondial d'identification unique des intervenants sur les marchés financiers, le LEI (*Legal Entity Identifier*), afin de faciliter la gestion et le contrôle des risques, tant par le secteur privé que par les autorités publiques. Ce dispositif a fait l'objet de plusieurs présentations au cours du moyen terme précédent. Le Conseil exprime son soutien à la généralisation d'une identification mondiale des entreprises et demande à être tenu régulièrement au courant des avancées de sa mise en œuvre.

SF2. Améliorer la mesure et le suivi de l'activité financière internationale

Depuis la crise de 2007-2008, dans un contexte d'ouverture concurrentielle et de diversification des instruments financiers croissantes, la coordination internationale de l'activité financière est un enjeu majeur. On peut citer la *Data Gaps Initiative* du G20, la supervision unique européenne des grandes banques (BCE, mécanisme de supervision unique - MSU) ou le rôle de l'Esma, Autorité européenne de contrôle des marchés financiers. Le Conseil encourage tous les travaux qui participeront à améliorer les processus de collecte et de production des données statistiques bancaires et à faciliter les comparaisons entre les grandes banques.

SF3. Renforcer la connaissance de la finance hors banque (*shadow banking*)

À la suite de la crise financière de 2007-2008, la communauté internationale a porté une grande attention à la « finance hors banque » (*shadow banking* ou système bancaire parallèle), c'est-à-dire l'ensemble des entités non bancaires ayant une activité d'intermédiation de crédit, permettant de financer l'économie par un autre biais que le système bancaire traditionnel, en particulier grâce à la titrisation. La connaissance de ces circuits financiers reste encore limitée malgré leur rôle essentiel dans les transactions internationales. Le Conseil souhaite que la statistique publique poursuive ses travaux afin d'identifier de manière fiable et pertinente le volume des flux et les liens entre les différents acteurs et développer l'accès aux données.

Financement de l'économie

SF4. Accroître la compréhension des nouvelles formes de financement de l'économie

Les formes de financement de l'économie ont connu ces dernières années une diversification croissante. La commission s'en est fait l'écho au cours du moyen terme précédent avec des présentations sur le financement participatif ou le financement de l'innovation. Le Conseil appuie les efforts pour consolider les dispositifs de mesure et d'analyse afin de mieux appréhender le phénomène sous les deux aspects du crédit et de l'épargne, sans omettre les finances publiques y compris locales.

SF5. Mesurer l'importance du phénomène de la *fintech* ou nouvelle industrie financière

La transformation numérique bouleverse toute l'économie et l'activité bancaire et financière n'y échappe pas. Une nouvelle industrie financière, la *fintech*, s'est ainsi récemment développée qui déploie les TIC pour améliorer les activités financières. Elle englobe des dispositifs qui concurrencent les banques traditionnelles, avec par exemple les prêts entre particuliers mais aussi les systèmes de paiement (paiement par mobile, vérification des transactions financières par exemple) et d'échanges de devises (y compris les cryptoactifs (par exemple, les bitcoins)). Le Conseil invite la statistique publique à contribuer à la connaissance de ce nouveau champ d'activité du secteur financier.

SF6. Analyser la traduction de l'enjeu du développement durable dans le domaine financier

Enjeu de société majeur, le développement durable concerne toutes les commissions du Cnis qui doivent se l'approprier dans leur champ de compétences. Dans la suite des travaux présentés lors d'une intercommission « Système financier et Environnement et développement durable », de la création de l'Observatoire de l'inclusion bancaire au cours du moyen terme précédent, le Conseil demande à la statistique publique de développer l'observation et l'analyse des différents dispositifs qui concourent à la prise en compte de cette approche dans le domaine financier : notamment, la « finance verte », les investissements socialement responsables des entreprises, le microcrédit et l'inclusion bancaire.

Dans la suite des groupes de travail

SF7. Suivre l'évolution des lignes de métiers bancaires, de l'emploi et des rémunérations dans le secteur financier

La connaissance du secteur financier participe de la description de l'ensemble de l'activité de financement de l'économie. Le Conseil se félicite de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires qui a permis d'accroître l'information normalisée sur les comptes des banques et invite à la poursuite de ces efforts. Il réaffirme l'intérêt à entretenir une activité de veille dans le domaine de l'emploi et des rémunérations du secteur financier afin d'améliorer la mesure et la cohérence des données.

SF8. Continuer à améliorer l'accessibilité aux données bancaires et financières (accès aux données individuelles et pédagogie)

L'accessibilité des données doit s'entendre ici de deux façons : l'accès aux données individuelles, en particulier pour les chercheurs ; la visibilité et la lisibilité des statistiques par les utilisateurs. Le Conseil encourage à poursuivre le travail déjà réalisé dans l'ouverture de l'accès aux données bancaires et financières, en particulier dans la suite du rapport du groupe de travail du Cnis consacré à ce sujet. Il demande que la statistique publique contribue à l'éducation financière (*financial literacy*) en mettant en œuvre des outils et dispositifs facilitant l'appropriation par tous les publics (y compris les datajournalistes) des concepts, circuits et données.